

Madame, Monsieur,

La 32ème brocante annuelle organisée par l'**association sportive d'Ollainville** se tiendra

le dimanche 27 septembre 2026 –Place des droits des enfants et Parvis de la place des Tilleuls.

Nous espérons vous voir toujours aussi nombreux.

Le prix est de **6 €** par mètre linéaire (profondeur environ 2,5 m) pour les extérieurs à la commune et de **4 € pour les résidents à Ollainville.**

Il ne sera pas attribué d'emplacement **inférieur à 3 mètres ni supérieur à 6 mètres.**

Nous rappelons que, **chaque participant devra débarrasser et emporter ses déchets pour laisser son emplacement parfaitement propre** puisque dans leur grande majorité, les déchets peuvent être enlevés par le ramassage des ordures ménagères, devant le domicile de chacun, dès le mercredi suivant la brocante.

Un sac poubelle de 100 litres sera fourni. Des grands containers seront mis à disposition

Un chèque (1) de caution de 10 € est donc demandé afin de s'assurer de la propreté de l'emplacement. Après la brocante, au choix du participant, ce chèque sera détruit ou restitué.

Je vous rappelle que la loi n°2008-776 du 4 août 2008 dans son article 54 a complété le §I de l'article L 310-2 du code du commerce qui stipule que « **les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.**

Afin de respecter cette réglementation, vous voudrez bien nous retourner l'attestation sur l'honneur, figurant au verso, dûment complétée précisant qu'il s'agit bien, par votre présence à la brocante de l'une de vos deux seules participations annuelles. **Aucun remboursement ne sera effectué si un désistement venait de votre part, sauf pour raison médicale avec certificat à fournir.**

Vous joindrez par ailleurs les **copies d'une pièce d'identité, d'un justificatif récent de domicile** et une **enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse** si vous souhaitez le renvoi de votre chèque de caution.

Ces pièces, accompagnées de votre règlement **obligatoirement par chèque** (1) sont à retourner **sous pli fermé** à :

Association sportive d'Ollainville » - Brocante
Mairie d'Ollainville - Rue de la Mairie
91340 OLLAINVILLE

Nous rappelons également, que la vente de denrées alimentaires (pour des raisons sanitaires) n'est pas admise, ainsi que la vente d'animaux de compagnie.
En vous souhaitant par avance une bonne journée.

Florent Le Bourhis, Président de l'association sportive d'Ollainville

N.B. Le jour de la manifestation, devant tenir à disposition de la gendarmerie un registre des participants présents à la brocante, la **pré-inscription est obligatoire.**

(1) Chèque à établir à l'ordre : « Association sportive d'Ollainville »

A partir du 17 septembre, nous vous ferons parvenir, une attestation individuelle d'occupation du domaine public délivrée par M. Le Maire, un récépissé de paiement émanant de notre association et votre numéro d'emplacement.

DES SACS POUBELLES SERONT À VOTRE DISPOSITION

Vous êtes priés de laisser votre emplacement propre après votre départ et emmener tous vos déchets afin de récupérer votre chèque de caution

Pour votre information, un numéro de stand vous sera remis dès votre arrivée, à placer sur votre véhicule, afin de bien repérer le propriétaire en cas de problème de stationnement.

Un stand restauration sera mis à votre disposition.

Téléphone de la personne à contacter : 06 98 91 98 69

Sylvie Caroën

asoburo@gmail.com

Association sportive d'Ollainville-Mairie -2 rue de la Mairie-Ollainville 91340

ARRIVEE DES EXPOSANTS A PARTIR DE 5H30 SUR LA PLACE DES DROITS DES ENFANTS.